

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau**

---

Québec, le 24 mai 2007

Madame Andrée P. BOUCHER  
Mairesse  
La Mairie, 2 rue des Jardins  
Québec G1R 4S9

**OBJET : présentation du projet au bassin Louise à la Société des Fêtes du 400<sup>e</sup>.**

Madame la mairesse,

Le 29 avril dernier, lors d'une entrevue avec M. Pierre Pelchat du Soleil, vous vous demandiez « *pourquoi ce projet n'a pas été présenté pour les Fêtes du 400<sup>e</sup>* ». En suivi à votre propos, il me fait plaisir de vous transmettre copie de dix (10) demandes formelles de présentation du projet acheminées à la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec de 2001 à 2005.

À l'été 2005, comprenant que tout était joué, nous avons cessé de demander d'être entendus par le *Comité des partenaires* qui a décidé en secret du plan de restauration du bassin. Ce même Comité a aussi refusé toute consultation publique quant à l'avenir de ce plan d'eau. Dans les deux cas, nous y voyons la main de l'Administration portuaire. Voyant la tournure des événements, nous portons désormais nos efforts pour que s'enclenche ce projet d'intérêt public à partir du printemps de 2009.

L'équipe de la Société des Gens de Baignade est toujours désireuse de vous entretenir de ce projet important pour l'avenir économique, social et politique de la Capitale.

Nous vous souhaitons un beau printemps et un bel été !

Veillez agréer, madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Léonce NAUD, géographe  
Président

**Dix** demandes de rencontres à la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec pour pouvoir présenter au C.A. de cette Société le projet de plage publique au bassin Louise. \*

- |                               |   |
|-------------------------------|---|
| 1) 24 mai 2001                | Demande de rencontre à Roland Arpin                           |
| 2) 26 janvier 2004            | Demande de rencontre à Josée Laurence                         |
| 3) 20 mars 2004               | Demande de rencontre au Président du Port                     |
| 4) 7 octobre 2004             | Demande de rencontre à Raymond Garneau                        |
| 5) 15 octobre 2004            | Demande de rencontre aux 3 Commissaires au 400 <sup>e</sup>   |
| 6) 11 novembre 2004           | Demande de rencontre à Claude Larose                          |
| 7) 15 février 2005            | Demande de rencontre à Josée Laurence                         |
| 8) 1 <sup>er</sup> avril 2005 | Demande de rencontre à Josée Laurence                         |
| 9) 12 mai 2005                | Demande de rencontre à Bernard Gilbert (du 400 <sup>e</sup> ) |
| 10) 13 mai 2005               | Demande de rencontre à Josée Laurence                         |

\* Le mardi 2 novembre 2004 à 11 heures du matin eut lieu une rencontre entre la Société des Gens de Baignade et Mme Josée Laurence, directrice-générale de la Société du 400<sup>e</sup>. Mme Laurence donnait alors suivi à une demande de présentation formulée le 7 octobre 2004 (p. 18).

Une volumineuse documentation fut alors remise à Mme Josée Laurence. Tout en reconnaissant la qualité du travail effectué par la Société des Gens de Baignade, cette dernière fit néanmoins valoir que « *des personnes s'opposent à ce projet* », tout en refusant de divulguer des noms. Il fut aussi question de certains motifs d'appréhension de ces opposants anonymes.

# La Société des Gens de Baignade

## pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

“ De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ” (G. Danton, Discours à la Convention de Paris, 1792)

Québec, le 24 mai 2001.

### PREMIÈRE DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.

Monsieur Roland ARPIN  
Président  
Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec  
Québec

Monsieur le président,

Dans le cadre des projets d'envergure réalisables à l'horizon 2008, vous trouverez ci-joint une documentation relative à un concept de mise en valeur du bassin Louise intérieur, où l'on prévoit une transformation graduelle de cet espace en station balnéaire publique au cœur de la Capitale.

Depuis plusieurs années déjà, la Société des Gens de Baignade procède méthodiquement à un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau de l'actuel bassin Louise. Nous avons finalement retenu l'option d'aménager graduellement une station balnéaire publique et polyvalente au cœur de la Capitale, accessible à pied par des centaines de milliers de résidents et des millions de touristes.

#### **Le concept**

Il s'agit d'un concept audacieux qui vise à transformer un ancien équipement portuaire lourd – aujourd'hui un club privé en territoire public – en place publique liquide à usages variés selon les saisons. En voici les idées maîtresses, en quelques traits:

- Enlever les quais et les enrochements inutiles autour du bassin.
- Donner un nouveau profil ainsi que de nouvelles profondeurs au plan d'eau puis ouvrir le nouvel espace liquide ainsi créé aux millions de Québécois et de Canadiens ainsi qu'aux visiteurs et touristes.
- Aménager un établissement balnéaire public avec plages et divers jeux aquatiques.
- • **Accès libre et gratuit au plan d'eau**, comme les plages en France ou les Plaines d'Abraham à Québec.
- • **Priorité absolue aux enfants et aux familles.**

- Favoriser aussi la natation professionnelle, la plongée sous-marine, le canotage, la pêche en ville; en hiver, la pêche sur la glace et le patinage à deux pas du Vieux-Québec.
- Établissement s'intégrant au caractère européen de Québec, ville du Patrimoine mondial de l'UNESCO.
- Propriété publique et gestion indépendante du Port ou de la Ville.

Bref, un projet innovateur, d'envergure internationale, réalisable pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec en 2008. Un tel retour à l'usage quotidien de leur fleuve et de ses rives par les Québécois transformera la qualité de vie de la Ville et de sa région et créera une attraction touristique de première grandeur. Bref, une réalisation urbaine et portuaire nécessaire à Québec, ville Capitale et destination internationale de prestige.

C'est pourquoi le Conseil d'administration de notre Société a convenu que le temps est venu de sensibiliser les administrateurs de la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec au projet : « *Québec ville balnéaire 1608 – 2008* » et que nous sollicitons, dans un premier temps, une rencontre initiale avec vous dans le but d'examiner les meilleurs moyens afin de procéder à ladite sensibilisation. Nous entrevoyons une collaboration fructueuse avec la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec durant les années qui viennent

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Léonce NAUD, président

c.c. Madame Agnès Maltais, députée de Taschereau, ministre déléguée à la Santé, aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse.

## Société des Gens de Baignade pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Équipe : Stéphane BOUCHARD, Gérald BOUCHER, Louis-H. CAMPAGNA, Marlyne CASEY, Kim Cornelissen, Triska Leclerc, Léonce NAUD (*Président*), Richard TURCOTTE.

Contacts internationaux : Joan ALEMANY (Barcelone), Thierry BAUDOUIN (Paris), Eric JEAN-BAPTISTE (Paris), Jean-Claude LASSERRE (Lyon), Aude MATHÉ (Paris), Marta Moretti (Venise), Claude PRELORENZO (Paris), Karen RESHKIN (Chicago), Laurene VON KLAN (Chicago).

872, avenue Turnbull, suite 2, Québec (Québec) Canada G1R 2X3.  
Téléphone/ télécopieur: 1. 418. 640. 0406. Courriel: baignade@iquebec.com

**Groupement d'intérêt public sous la Présidence d'Honneur de**

**Jacques AMYOT - Maître Nageur - Ordre national du Québec 2001**

## Suivi de M. Roland Arpin



Québec, le 8 juin 2001

Monsieur Léonce Naud  
Président  
La Société des Gens de Baignade  
872, Turnbull, app. 2  
Québec, Québec  
G1R 2X3

**Objet : Votre lettre du 24 mai 2001**

Monsieur,

Bien que déjà sensibilisé à votre projet, c'est avec grand intérêt que j'ai parcouru votre documentation visant à favoriser pour la population de la région de Québec l'accès et l'usage public des plans d'eau.

Avec vision, vous inscrivez ce souhait dans un horizon 2008; les anniversaires majeurs offrent d'excellents prétextes à la réalisation de projets collectifs.

Étant présent à notre rencontre régionale de vendredi dernier, vous savez que le mandat premier de la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec est de préparer l'événement de 2008. Nous avons cependant un rôle d'influence important à tenir, en conseillant les pouvoirs publics sur la nature de l'héritage que nous pourrions laisser à cette occasion.

Il me fera plaisir de répondre à votre souhait et de vous rencontrer dans un avenir rapproché.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président et directeur général,

Roland Arpin

Société du  
400<sup>e</sup> anniversaire  
de Québec

390, rue Dorchester  
Québec, Québec  
G1K 6A7  
Tél.: (418) 691-7337  
Télex: (418) 691-5449  
www.quebec2008.com

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau**

---

Québec, le 26 janvier 2004

**DEUXIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Madame Josée LAURENCE  
 Présidente  
 Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec  
 Québec

OBJET : pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec en 2008, une réalisation démocratique et populaire, comme le Parc des Champs de Bataille l'a été pour les Fêtes de 1908.

Madame la présidente,

De plus en plus de personnes, d'organismes et d'élu(e)s sont d'avis qu'il est temps de prévoir l'aménagement d'un plan d'eau public à la tête du bassin Louise, tel que promis aux Québécois par le Gouvernement du Canada au printemps de 1981. Jouissant d'une localisation exceptionnelle au milieu de la nouvelle ville de Québec, au point central de la piste cyclable du littoral, à même le quartier touristique et ses millions de visiteurs, jouxtant le Marché du Vieux-Port, le projet de plage publique et populaire possède tous les atouts pour réussir. Sa réalisation créera une diversification bienvenue de l'offre touristique à Québec. Du point de vue économique, social ainsi qu'au niveau de la santé publique, l'effet produit serait remarquable.

Un engagement du Gouvernement du Canada

En 1981, le gouvernement du Canada s'est publiquement engagé à aménager *deux plans d'eau* dans le bassin Louise intérieur, le premier dédié à de multiples usages populaires, le second réservé en exclusivité à une marina (cf. annexe). Trois ministres fédéraux (libéraux), MM. Gilles Lamontagne, Pierre Bussièrès et Paul Cosgrove, donnèrent leur accord précisément à un plan d'aménagement qui comprenait un *Bassin de tête* séparé de la future marina, ouvert aux besoins et usages à la fois de la population résidente ainsi que des visiteurs et touristes.

Cette approche maintient intégralement le rôle de zone tampon entre l'urbain et le portuaire que remplit présentement le bassin Louise, rehausse l'attractivité de la marina en y jouxtant une grande plage publique et contribue à la mise en valeur de projets actuellement considérés par la Mairie de Québec. Imaginons seulement une future Place de France – un projet délicat, pertinent, dépourvu de symbolisme outrancier –, tel que suggéré par le ministre français de la Culture Jean-Jacques Aillagon, profitant de la proximité d'une plage urbaine hyper-accessible, longue de quelques centaines de mètres, l'équivalent de quelque 30 piscines municipales !

## LE BASSIN LOUISE AUJOURD'HUI



**Un plan d'eau inaccessible à la population : un potentiel inexploité**

## LA PLAGE AMYOT EN 2008



**Une réalisation populaire et durable pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec**

Un atout de taille pour la marina

Une plage publique, accessible gratuitement, constituerait un atout de taille pour la marina du Port. Qu'ils soient membres en règle ou seulement visiteurs, les amateurs de nautisme se retrouveraient aux premières loges pour profiter eux-mêmes de cette populaire attraction accessible gratuitement. Suite au simple déplacement de quelques quais flottants (sans perdre une seule place à quai), la marina s'étendrait alors un peu plus dans la partie est du bassin, plus près de l'écluse, section d'ailleurs inutilisée depuis 20 ans.

En outre, un tel équipement contribuerait à diversifier l'offre touristique de la Capitale en procurant aux résidents et aux touristes une attraction nouvelle et inespérée : une vaste plage avec tous les plaisirs de la baignade...en pleine ville ! En automne, on apprécierait la location de chaloupes, canots et autres kayaks. Durant la saison hivernale, le plan d'eau se verrait transformé en grande patinoire à deux pas du Marché du Vieux-Port et de la chaude ambiance des cafés du Vieux-Québec, sans compter que l'endroit se prêterait bien à la pêche blanche sur la glace...au centre-ville. Sans oublier la plongée sous-marine en toutes saisons.

La plage deviendrait une des principales attractions de la Ville... et de la marina

Imaginons maintenant la population résidante, les employés du centre-ville ainsi que les touristes empruntant l'escalier de style prévu par M. le Maire pour aller ensuite plonger dans une eau fraîche, prendre du soleil, flâner dans les boutiques des rues adjacentes, faire des emplettes au Marché du Vieux-Port pour ensuite se restaurer à l'ombre de quelques arbres ou parasols autour du plan d'eau. Sans compter que la nouvelle plage publique deviendrait vite la principale attraction...de la marina elle-même. Les amateurs de nautisme auraient enfin accès à tous ces plaisirs de l'eau qui leur restent à ce jour interdits, nulle partie du bassin n'étant actuellement aménagée pour le plaisir des gens. En effet, toute la surface liquide n'est conçue à l'heure actuelle que pour servir à une seule fonction, soit l'entreposage de bateaux.

Enfin, imaginons maintenant ce même endroit durant la saison hivernale : patiner sur une grande surface sécuritaire et facile d'entretien, à proximité immédiate du Marché ainsi que des cafés des rues Saint-Paul et Saint-André, tout en jouissant pour la première fois depuis quatre siècles d'un accès visuel à l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du nord. L'endroit deviendrait tellement populaire été comme hiver que cette réalisation créerait un équipement public incontournable de la nouvelle économie de Québec.



Photo Couturier

En accueillant le grand public à la tête de l'actuel bassin Louise avec une plage en été et une patinoire en hiver, on ferait bien davantage que de créer un nouveau lieu de convivialité urbaine. On donnerait enfin à des centaines de milliers de résidents de la Capitale et à des millions de visiteurs un accès visuel été comme hiver à l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du nord.

Au plan technique, la reconfiguration de l'assiette même de la tête du plan d'eau ne présente aucun problème. Un bassin de tête était prévu dès le début des années 80 par le Ministère fédéral des Affaires urbaines et un évacuateur d'eau (vers la rivière Saint-Charles) est déjà en place. L'augmentation du volume liquide dans le bassin de tête contribuerait par ailleurs à maintenir une eau de qualité, une nécessité compte tenu des milliers d'utilisateurs par jour en période estivale. C'est là travail d'architectes et d'ingénieurs. Mentionnons que l'École d'Architecture organisait récemment une *Charrette* architecturale portant sur le secteur bassin Louise – Vieux Port et que la majorité des équipes étudiantes ont recommandé une plage ou des facilités balnéaires au bassin Louise, tellement la chose va de soi lorsqu'on y pense. Quant aux aspects sécuritaires, une plage en pente douce présente bien moins de danger que les quais verticaux actuels, desquels personne ne trouve pourtant à redire. Si la proximité de l'eau en ville constituait une menace, Venise, Bruges, Amsterdam et combien d'autres villes maritimes telles Québec seraient fort mal loties...

Un projet des plus rentables quant à l'économie et au tourisme

La centralité géographique du bassin Louise constitue de loin le facteur prépondérant quant à la rentabilité économique, sociale (y compris en santé publique) et touristique d'un tel équipement, accessible en quelques minutes à pied à partir de la plupart des quartiers centraux ou par le transport en commun, jouxtant le quartier fréquenté par des millions de touristes. Au Québec, contrairement aux États-Unis ou en Europe, nul n'a jamais évalué les retombées économiques de l'implantation d'équipements riverains tels les plages, rampes de mise à l'eau, etc. En ce qui a trait aux infrastructures riveraines, rappelons que selon le *United States Corps of Engineers*, pour chaque dollar public investi en opérations et maintenance dans le domaine de la récréation (campings, lieux de pique-niques, rampes de mise à l'eau, plages et sentiers de nature), les usagers dépensent en moyenne 64 dollars, ce qui revient à créer un emploi à chaque fois que l'État investit 312 dollars.<sup>1</sup>

Les Américains consacrent annuellement au-delà de 100 millions de dollars (US) à l'aménagement et au maintien de plages publiques. La seule ville de Virginia Beach a dépensé 103 millions \$ pour réaménager son fameux *boardwalk* et sa plage.<sup>2</sup> En Europe, la plage fait partie intégrante des atouts économiques de toute ville littorale. Selon le Secrétariat d'État français au Tourisme, chaque touriste dépense quotidiennement 23,5 euros sur les plages du pays, pour un chiffre d'affaires global du *business des plages* de 19 milliards d'euros.<sup>3</sup> Au Québec, la destruction de la plupart des plages du Saint-Laurent depuis une génération a été perçue comme une fatalité. Dans la région de la Capitale, sur la rive nord, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui ont éliminé presque toutes les anses qui auraient pu donner un accès convivial au fleuve...ainsi que des retombées touristiques et économiques conséquentes. Un seul et unique plan d'eau protégé, facilement accessible à la fois par la population et les touristes, a survécu aux destructions littorales des 40 dernières années: le bassin Louise. Pourquoi ? Des groupes de citoyens ont réussi de haute lutte à faire cesser son remplissage par l'Administration portuaire, qui voulait implanter à cet endroit des fonctions industrielles.

L'exemple du Village des Sports

Le succès phénoménal du Village des Sports de Valcartier illustre bien la rentabilité de l'usage populaire et physique des plans d'eau, même sous nos latitudes: 500,000 visiteurs par année; 500 emplois l'été et 325 l'hiver; 50 employés permanents, le tout obtenu en offrant une variété d'expériences surtout aquatiques « *dans le fond d'un bois où il n'y a pas de route principale* », selon l'entrepreneur et propriétaire Guy Drouin. Peut-on seulement imaginer le potentiel liquide présentement inutilisé au bassin Louise, un plan d'eau situé au cœur de Québec, ville touristique, aujourd'hui interdit d'usage à la population sous peine d'amende ou de prison... -

## Une vitrine internationale de savoir-faire urbain

Nous proposons donc un concept européen d'usage populaire du littoral urbain : après Paris-plage, Budapest-plage ou Toulouse-plage prendrait place Québec-plage! Avec une différence fondamentale, toute à l'avantage de Québec : la jouissance réelle et physique des plaisirs de l'eau au centre-ville pour tout le monde, sans distinction de fortune ni de niveau social, sous les murs mêmes du Vieux-Québec listé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un projet innovateur, aux retombées économiques et sociales considérables, y compris dans le domaine de la santé publique, susceptible d'améliorer considérablement la qualité de vie et l'attractivité de la Capitale, réalisable à temps pour 2008, date du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Québec. La vieille cité de Champlain montrerait qu'elle sait se réinventer en innovant résolument pour établir de nouveau des échanges normaux entre ses citoyens et leur fleuve, comme elle a réussi à le faire à quelques reprises au cours des quatre derniers siècles.

### Présentation à l'équipe du 400e

Nous suggérons que les membres de l'équipe qui œuvre à préparer le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec apprécieraient une présentation des tenants et aboutissants essentiels du projet de plage publique à la tête du bassin Louise, information désormais disponible sur *Power Point*. Nous avons eu l'occasion de le faire devant des élu(e)s municipaux de Québec et ces derniers s'en trouvèrent fort impressionnés. Nous pensons qu'il pourrait en être de même pour vous ainsi que pour votre équipe. Bien entendu, nous demeurons entretemps à votre disposition pour toutes informations ou précisions supplémentaires, techniques, financières, économiques, sociales ou autres.

Veillez agréer, Madame la présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Léonce NAUD, président

Conseiller principal (1982-1997), Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent, Gouvernement du Québec  
Membre, Conseil d'Administration (1989-1997) , Association internationale Villes et Ports (Le Havre, France)  
Membre, Comité sur la gestion des propriétés portuaires (1987-1997), Canadian Ports and Harbours Association (CPHA)  
Vice-président (1996-2003), Comité consultatif du programme fédéral-provincial Saint-Laurent Vision 2000  
Président (2000 - 2003), Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches (Saint-Laurent Vision 2000)

### Annexe : l'engagement du Gouvernement du Canada en 1981.

Société des Gens de Baignade  
872, avenue Turnbull, # 2, Québec G1R 2X3 Site internet : <http://pages.globetrotter.net/gensdebaignade/>  
☎ (1) 418. 640. 0406 ou 643-9282 (jour) ✉ [NAU@videotron.ca](mailto:NAU@videotron.ca)

1. H. Roger Hamilton, Chief, Resource Analysis Branch, U.S. Army Corps of Engineers, *Economic Effects of Recreation at U.S. Army Corps of Engineers Water Resources Projects by State*, 15 August 1996, 86 p.

Voir aussi: <http://www.coastalcoalition.org/facts/statistics/accfacts.html>

2. Sylvie Ruel, *La Virginie - Pour la mer, les plages et les parcs*, Le Soleil, Québec, 10 juin 2000.

3. On consultera, par exemple : <http://www.tourisme.gouv.fr/STAT-CONJ/taz/dossierlittoral.htm>, ou encore (<http://www.foncier.org/articles/Littoral.html>). En Europe, l'accès pour tous aux rivages et aux plaisirs de l'eau constitue un volet des politiques de santé publique. Au Québec, la réflexion ne fait que débiter là-dessus. Lire : *Aux plages, citoyens - Un spécialiste de la santé publique [Dr Éric Dewailly] veut que la population se réapproprie le fleuve Saint-Laurent*. Charles Côté, La Presse, Montréal, 16 juin 2003.

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau**

---

Québec, le 20 mars 2004

**TROISIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Monsieur Jean-Paul MORENCY  
 Président  
 Administration portuaire de Québec  
 Québec

OBJET : pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec en 2008, une réalisation démocratique et populaire, comme le Parc des Champs de Bataille l'a été pour les Fêtes de 1908.

Monsieur le président,

De plus en plus de personnes, d'organismes et d'élu(e)s sont d'avis qu'il est temps d'aménager un plan d'eau public à la tête du bassin Louise, tel que promis aux Québécois par le Gouvernement du Canada dès le printemps de 1981. Jouissant d'une localisation exceptionnelle au centre de la nouvelle ville de Québec, au point milieu de la piste cyclable du littoral, à même le quartier touristique et ses millions de visiteurs, jouxtant le Marché du Vieux-Port, le projet de plage publique et populaire possède tous les atouts pour réussir. Sa réalisation créera une diversification bienvenue de l'offre touristique à Québec. Du point de vue économique, social ainsi qu'au niveau de la santé publique, l'effet produit serait remarquable.

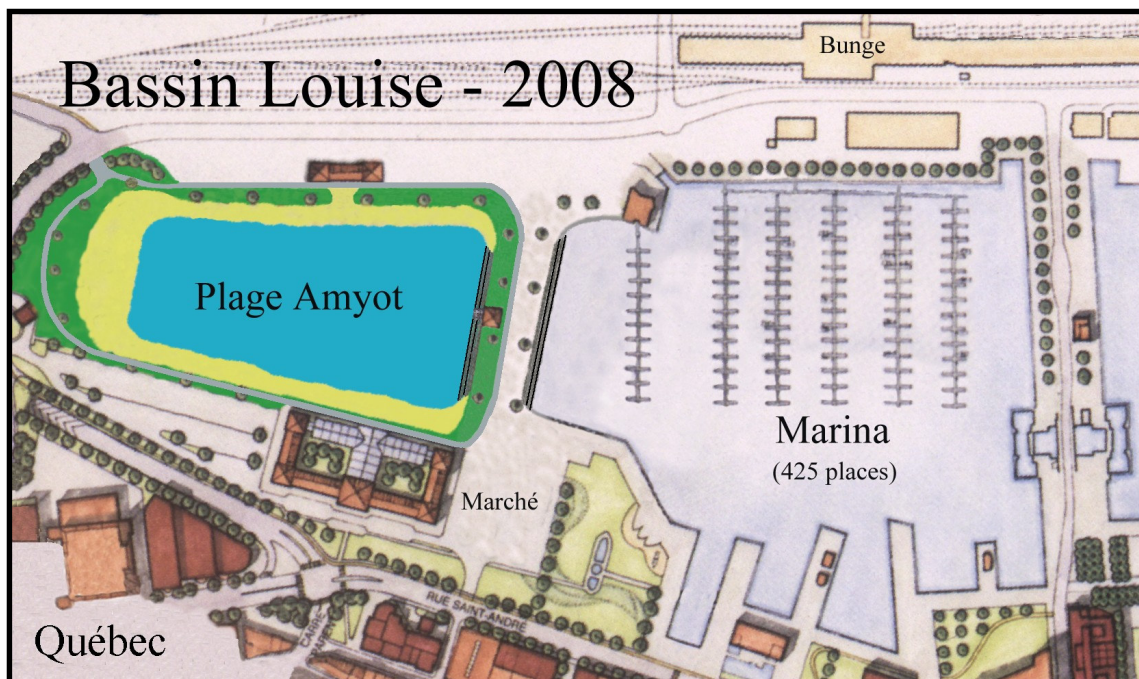
Engagement du Gouvernement du Canada : *deux* plans d'eau

En 1981, le gouvernement du Canada s'est engagé à aménager *deux* plans d'eau dans le bassin Louise intérieur, le premier dédié à de multiples usages populaires, le second réservé en exclusivité à un club privé – une marina. Trois ministres Libéraux fédéraux, MM. Gilles Lamontagne, Pierre Bussièrès et Paul Cosgrove, donnèrent leur accord à un plan d'aménagement qui comprenait un *Bassin de tête* séparé de la future marina, ledit bassin ouvert à toute la population ainsi qu'aux visiteurs et aux touristes (voir p. 3).

Cette approche maintient intégralement le rôle de zone tampon entre l'urbain et le portuaire que remplit présentement le bassin Louise, augmente considérablement l'attractivité de la marina en y jouxtant une plage publique et contribue à la mise en valeur de projets actuellement considérés par la Mairie de Québec. Imaginons seulement une future Place de France profitant de la proximité d'une plage urbaine hyper-accessible, longue de quelques centaines de mètres, l'équivalent de plus de trente piscines municipales !



Le Plan directeur du gouvernement fédéral (1979)



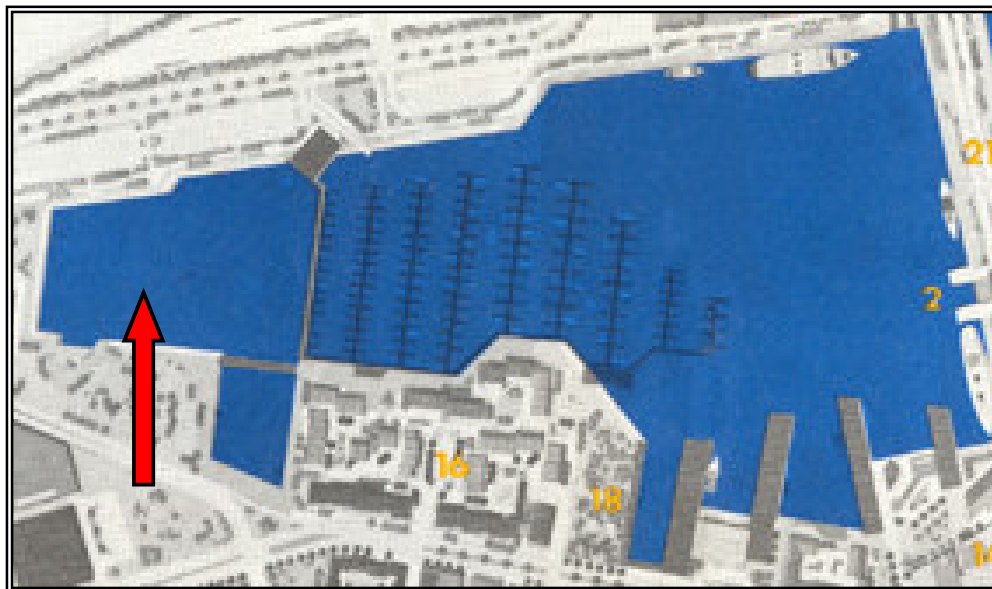
Le projet actuel reprend le Plan directeur du gouvernement fédéral (Affaires Urbaines Canada)

## BASSIN LOUISE : LA PROMESSE



**Les ministres Pierre Bussières, Paul Cosgrove et Gilles Lamontagne**

Le 23 mars 1981, lors d'une conférence de presse au Château Frontenac, le Gouvernement fédéral présente un plan d'aménagement qui scinde le bassin Louise en deux : un plan d'eau public (Port de vacances) et un plan d'eau privé, destiné à une marina. Trois ministres fédéraux engagent alors le Gouvernement du Canada à aménager au bassin Louise un plan d'eau accessible à toute la population.



**Le futur plan d'eau accessible au public apparaît sur ce dépliant officiel du Gouvernement du Canada (1982).**

## LE BASSIN LOUISE AUJOURD'HUI



**Un plan d'eau inaccessible à la population • Un potentiel inexploité**

## LA PLAGE AMYOT EN 2008



**Une réalisation populaire et durable pour le 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec**

Un atout de taille pour la marina

Une plage publique, accessible gratuitement, constituerait un atout de taille pour la marina du Port. Qu'ils soient membres en règle ou seulement visiteurs, les amateurs de nautisme se retrouveraient aux premières loges pour profiter eux-mêmes de cette populaire attraction accessible gratuitement. Suite au simple déplacement de quelques quais flottants (sans perdre une seule place à quai), la marina s'étendrait alors un peu plus dans la partie est du bassin, plus près de l'écluse, section d'ailleurs inutilisée depuis 20 ans.

En outre, un tel équipement contribuerait à diversifier l'offre touristique de la Capitale en procurant aux résidents et aux touristes une attraction nouvelle et inespérée : une vaste plage avec tous les plaisirs de la baignade...en pleine ville ! En automne, on apprécierait la location de chaloupes, canots et autres kayaks. Durant la saison hivernale, le plan d'eau se verrait transformé en grande patinoire à deux pas du Marché du Vieux-Port et de la chaude ambiance des cafés du Vieux-Québec, sans compter que l'endroit se prêterait bien à la pêche blanche sur la glace...au centre-ville. Sans oublier la plongée sous-marine en toutes saisons.

La plage deviendrait une des principales attractions de la Ville... et de la marina

Imaginons maintenant la population résidante, les employés du centre-ville ainsi que les touristes empruntant l'escalier de style prévu par M. le Maire pour aller ensuite plonger dans une eau fraîche, prendre du soleil, flâner dans les boutiques des rues adjacentes, faire des emplettes au Marché du Vieux-Port pour ensuite se restaurer à l'ombre de quelques arbres ou parasols autour du plan d'eau. Sans compter que la nouvelle plage publique deviendrait vite la principale attraction...de la marina elle-même. Les amateurs de nautisme auraient enfin accès à tous ces plaisirs de l'eau qui leur restent à ce jour interdits, nulle partie du bassin n'étant actuellement aménagée pour le plaisir des gens. En effet, toute la surface liquide n'est conçue à l'heure actuelle que pour servir à une seule fonction, soit l'entreposage de bateaux.

Enfin, imaginons maintenant ce même endroit durant la saison hivernale : patiner sur une grande surface sécuritaire et facile d'entretien, à proximité immédiate du Marché ainsi que des cafés des rues Saint-Paul et Saint-André, tout en jouissant pour la première fois depuis quatre siècles d'un accès visuel à l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du nord. L'endroit deviendrait tellement populaire été comme hiver que cette réalisation créerait un équipement public incontournable de la nouvelle économie de Québec.



Photo Couturier

En accueillant le grand public à la tête de l'actuel bassin Louise avec une plage en été et une patinoire en hiver, on ferait bien davantage que de créer un nouveau lieu de convivialité urbaine. On donnerait enfin à des centaines de milliers de résidents de la Capitale et à des millions de visiteurs un accès visuel été comme hiver à l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du nord.

Au plan technique, la reconfiguration de l'assiette même de la tête du plan d'eau ne présente aucun problème. Un bassin de tête était prévu dès le début des années 80 par le Ministère fédéral des Affaires urbaines et un évacuateur d'eau (vers la rivière Saint-Charles) est déjà en place. L'augmentation du volume liquide dans le bassin de tête contribuerait par ailleurs à maintenir une eau de qualité, une nécessité compte tenu des milliers d'utilisateurs par jour en période estivale. C'est là travail d'architectes et d'ingénieurs. Mentionnons que l'École d'Architecture organisait récemment une *Charrette* architecturale portant sur le secteur bassin Louise – Vieux Port et que la majorité des équipes étudiantes ont recommandé une plage ou des facilités balnéaires au bassin Louise, tellement la chose va de soi lorsqu'on y pense. Quant aux aspects sécuritaires, une plage en pente douce présente bien moins de danger que les quais verticaux actuels, desquels personne ne trouve pourtant à redire. Si la proximité de l'eau en ville constituait une menace, Venise, Bruges, Amsterdam et combien d'autres villes maritimes telles Québec seraient fort mal loties...

Un projet des plus rentables quant à l'économie et au tourisme

La centralité géographique du bassin Louise constitue de loin le facteur prépondérant quant à la rentabilité économique, sociale (y compris en santé publique) et touristique d'un tel équipement, accessible en quelques minutes à pied à partir de la plupart des quartiers centraux ou par le transport en commun, jouxtant le quartier fréquenté par des millions de touristes. Au Québec, contrairement aux États-Unis ou en Europe, nul n'a jamais évalué les retombées économiques de l'implantation d'équipements riverains tels les plages, rampes de mise à l'eau, etc. En ce qui a trait aux infrastructures riveraines, rappelons que selon le *United States Corps of Engineers*, pour chaque dollar public investi en opérations et maintenance dans le domaine de la récréation (campings, lieux de pique-niques, rampes de mise à l'eau, plages et sentiers de nature), les usagers dépensent en moyenne 64 dollars, ce qui revient à créer un emploi à chaque fois que l'État investit 312 dollars.<sup>1</sup>

Les Américains consacrent annuellement au-delà de 100 millions de dollars (US) à l'aménagement et au maintien de plages publiques. La seule ville de Virginia Beach a dépensé 103 millions \$ pour réaménager son fameux *boardwalk* et sa plage.<sup>2</sup> En Europe, la plage fait partie intégrante des atouts économiques de toute ville littorale. Selon le Secrétariat d'État français au Tourisme, chaque touriste dépense quotidiennement 23,5 euros sur les plages du pays, pour un chiffre d'affaires global du *business des plages* de 19 milliards d'euros.<sup>3</sup>

Au Québec, la destruction de la plupart des plages du Saint-Laurent depuis une génération a été perçue comme une fatalité. Dans la région de la Capitale, sur la rive nord, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui ont éliminé presque toutes les anses qui auraient pu donner un accès convivial au fleuve...ainsi que des retombées touristiques et économiques conséquentes. Un seul et unique plan d'eau protégé, facilement accessible à la fois par la population et les touristes, a survécu aux destructions littorales des 40 dernières années: le bassin Louise. Pourquoi ? Des groupes de citoyens ont réussi de haute lutte à faire cesser son remplissage par l'Administration portuaire, qui voulait implanter à cet endroit des fonctions industrielles.

<sup>1</sup> H. Roger Hamilton, Chief, Resource Analysis Branch, U.S. Army Corps of Engineers, *Economic Effects of Recreation at U.S. Army Corps of Engineers Water Resources Projects by State*, 15 August 1996, 86 p.

Voir aussi: <http://www.coastalcoalition.org/facts/statistics/acfacts.html>

<sup>2</sup> Sylvie Ruel, *La Virginie - Pour la mer, les plages et les parcs*, Le Soleil, Québec, 10 juin 2000.

<sup>3</sup> En Europe, l'accès pour tous aux rivages et aux plaisirs de l'eau constitue un volet des politiques de santé publique. Au Québec, la réflexion ne fait que débiter là-dessus. On consultera, par exemple : <http://www.tourisme.gouv.fr/STAT-CONJ/taz/dossierlittoral.htm>, ou encore <http://www.foncier.org/articles/Littoral.html>. Lire: *Aux plages, citoyens - Un spécialiste de la santé publique [Dr Éric Dewailly] veut que la population se réapproprie le fleuve Saint-Laurent*. Charles Côté, La Presse, Montréal, 16 juin 2003.

## L'exemple du Village des Sports

Le succès phénoménal du Village des Sports de Valcartier illustre bien la rentabilité de l'usage populaire et physique des plans d'eau, même sous nos latitudes: 500,000 visiteurs par année; 500 emplois l'été et 325 l'hiver; 50 employés permanents, le tout obtenu en offrant une variété d'expériences surtout aquatiques « *dans le fond d'un bois où il n'y a pas de route principale* », selon l'entrepreneur et propriétaire Guy Drouin. Peut-on seulement imaginer le potentiel liquide présentement inutilisé au bassin Louise, un plan d'eau situé au cœur de Québec, ville touristique, aujourd'hui interdit d'usage à la population sous peine d'amende ou de prison... -

## Une vitrine internationale de savoir-faire urbain

Nous proposons donc un concept européen d'usage populaire du littoral urbain : après Paris-plage, Budapest-plage ou Toulouse-plage prendrait place Québec-plage ! Avec une différence fondamentale, toute à l'avantage de Québec : la jouissance réelle et physique des plaisirs de l'eau au centre-ville pour tout le monde, sans distinction de fortune ni de niveau social, sous les murs mêmes du Vieux-Québec listé au Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Un projet innovateur, aux retombées économiques et sociales considérables, y compris dans le domaine de la santé publique, susceptible d'améliorer considérablement la qualité de vie et l'attractivité de la Capitale, réalisable à temps pour 2008, date du 400<sup>e</sup> anniversaire de fondation de Québec. La vieille cité de Champlain montrerait qu'elle sait se réinventer en innovant résolument pour établir de nouveau des échanges normaux entre ses citoyens et leur fleuve, comme elle a réussi à le faire à quelques reprises au cours des quatre derniers siècles.

## Présentation à l'Administration portuaire

Nous suggérons que les membres du Conseil d'administration du Port apprécieraient une présentation des principaux tenants et aboutissants du projet de plage publique à la tête du bassin Louise, information désormais disponible sur *Power Point*. Nous avons eu l'occasion de le faire devant plusieurs groupes d'élus municipaux et d'associations citoyennes et tous s'en trouvent fort impressionnés. Nous pensons qu'il pourrait en être de même pour vous ainsi que pour votre Conseil. Bien entendu, nous demeurons entretemps à votre disposition pour toutes informations ou précisions supplémentaires, techniques, financières, économiques, sociales ou autres.

Veillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Original signé par :**

Léonce NAUD, président

Conseiller principal (1982-1997), Secrétariat à la mise en valeur du Saint-Laurent, Gouvernement du Québec  
Membre, Conseil d'Administration (1989-1997) , Association internationale Villes et Ports (Le Havre, France)  
Membre, Comité sur la gestion des propriétés portuaires (1987-1997), Canadian Ports and Harbours Association (CPHA)  
Vice-président (1996-2003), Comité consultatif du programme fédéral-provincial Saint-Laurent Vision 2000  
Président (2000 - 2003), Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches (Saint-Laurent Vision 2000)

872, avenue Turnbull, # 2, Québec G1R 2X3

☎ (1) 418. 640. 0406 ou 643-9282 (jour) ✉ [NAU@videotron.ca](mailto:NAU@videotron.ca)

Site internet : <http://pages.globetrotter.net/gensdebaignade>

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage public des plans d'eau**

---

Québec, le 7 octobre 2004

**QUATRIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Monsieur Raymond GARNEAU  
 Président  
 Société du 400e anniversaire de Québec  
 390, rue Dorchester, Québec G1K 6A7

OBJET : présentation du concept de plage au bassin Louise à la Société du 400<sup>e</sup>.

Monsieur le président,

C'est avec grand intérêt que nous avons appris en lisant *Le Journal de Québec* d'aujourd'hui qu'un plan de réaménagement du bassin Louise est actuellement sur les planches à dessin et que « deux projets majeurs s'y font concurrence: l'installation d'une salle de spectacle ultra-moderne et l'aménagement d'une plage ». Un travail de concertation à cinq serait actuellement en cours et rejoindrait les administrations suivantes : la Ville de Québec, l'Administration portuaire, Parcs Canada, la Commission de la Capitale nationale et enfin la Société du 400<sup>e</sup>. En outre, le texte signé par Régys Caron nous apprend que « l'arbitrage final entre le projet de salle de spectacle de 1800 places et celui de plage préconisé par la Société des Gens de Baignade se fera *à l'intérieur du comité de travail* ».

### **Présentation du concept de plage au bassin Louise**

Nous suggérons que le temps est venu d'une présentation officielle à la Société du 400<sup>e</sup> du concept d'une plage publique au bassin Louise, plan d'eau urbain inaccessible à la population depuis sa construction vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle.

Notre Société a déjà présenté ce projet d'intérêt public auprès de nombreuses instances (élus régionaux, groupes citoyens, etc) et les réactions ont toujours été hautement positives. Nous jouissons de l'appui ferme et actif des élu(e)s directement concernés aux deux niveaux de gouvernement, soit Madame Agnès Maltais, représentante du comté de Taschereau à l'Assemblée nationale et Madame Christiane Gagnon, représentante du comté de Québec à Ottawa, ainsi que de plusieurs groupes citoyens ou de gens d'affaires (cf. annexe). Du côté de l'administration municipale, M. Yvon Bussièrès, président de l'Arrondissement de La Cité et conseiller du district de Saint-Sacrement, appuie très fermement le projet et en effectue d'ailleurs la présentation avec nous auprès de diverses instances régionales ou nationales.

Nous suggérons que la présentation dont il est ici question prenne place dans les meilleurs délais et s'adresse aussi bien aux membres du C.A. de la Société du 400<sup>e</sup> qu'à l'équipe présentement à l'œuvre ainsi qu'aux membres du comité de coordination sur l'aménagement du bassin Louise.

### **Participation des représentant(e)s de la population**

Après consultation avec Mesdames Agnès Maltais et Christiane Gagnon ainsi qu'avec M. André Bussièrès, il appert qu'au moins un représentant de ces élu(e)s qui appuient le projet, travaillent à sa réalisation et sont géographiquement directement intéressé(e)s participera à la présentation. Il s'agira d'un exposé sur support *Power Point*, appuyé par une documentation afférente.

Il nous fera plaisir de travailler avec le Comité de travail sur le bassin Louise afin que l'on parvienne tous ensemble à une solution qui respecte le principe économique, qui veut la plus grande polyvalence possible des usages de cette ressource publique liquide, afin de parvenir à un maximum de fréquentation et donc de rentabilité économique, sociale... et politique !

Au plaisir de faire votre connaissance.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Léonce NAUD, président

p.j. Courrier à Messieurs Chirac, Charest, *et al.*  
Engagement de 3 ministres Libéraux de créer un plan d'eau public au bassin Louise (1981)

c.c. Jacques Amyot  
Yvon Bussièrès  
Agnès Maltais  
Christiane Gagnon  
Claude Larose  
Commissaires au 400e : MM. Raymond Lesage, André Juneau et Serge Allen  
Régys Caron

872, avenue Turnbull, # 2, Québec Canada G1R 2X3

☎ (1) 418. 640. 04. 06 ou 643. 92. 82 (jour) 📧 [NAU@videotron.ca](mailto:NAU@videotron.ca)

[www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org)

La Société des  
**Gens de Baignade**  
pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau

---

Québec, le 15 octobre 2004.

**CINQUIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

À Messieurs les Commissaires au 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec :

André JUNEAU	Gouvernement du Canada
Raymond LESAGE	Gouvernement du Québec
Serge ALLEN	Ville de Québec

Ci-joint, pour votre information, copie d'un **Appel à la France et au Québec** actuellement diffusé au Québec ainsi qu'en France auprès des personnes et organismes intéressés ainsi que particulièrement dans les milieux de la coopération France – Québec.

**L'Appel à la France et au Québec :**

[www.cmquebec.qc.ca/documents/gd\\_memoires2/m3\\_socit\\_des\\_gens\\_de\\_baignade\\_copy3.pdf](http://www.cmquebec.qc.ca/documents/gd_memoires2/m3_socit_des_gens_de_baignade_copy3.pdf)

N'hésitez pas à nous rejoindre si vous désirez que notre Société vous fasse une présentation du concept (*Power Point*) ou pour toute autre information. On peut aussi avoir accès à une abondante documentation à l'adresse : [www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org), notamment à la rubrique *Bassin Louise*.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Léonce Naud, président**

c.c. M. Jacques AMYOT, *Président d'Honneur*

872, avenue Turnbull, # 2, Québec G1R 2X3

☎ (1) 418. 640. 0406 ou 643-9282 (jour) ✉ [NAU@videotron.ca](mailto:NAU@videotron.ca)

[www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org)

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau**

---

Québec, le 26 septembre 2005.

**SIXIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Monsieur Claude Larose  
 Conseiller et vice-président du comité exécutif  
 Ville de Québec

**Objet: réaménagement du bassin Louise tel que prévu par la Société du 400<sup>e</sup>.**

Monsieur le conseiller,

Vous êtes persuadé que les aménagements prévus par la Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec autour du bassin Louise permettront, quelque part après 2008, de réaménager l'endroit pour que la population puisse avoir accès à l'eau. Donc, que le public disposera de vastes espaces dégagés (plage de sable ou espaces gazonnés), permettant à la population d'occuper les lieux tout en ayant accès à la baignade, à la natation, à des esquifs divers durant l'automne, au patinage en hiver, à la pêche blanche, etc. Selon votre collègue Jacques Joli-Coeur, conseiller du district, les rives du bassin « seront aménagées en pentes douces », ce qui augurerait bien pour l'avenir.

Une réalité bien différente

Provenant de Parcs Canada, les coupes schématiques ci-dessous montrent qu'il n'en est rien. La « Promenade du 400<sup>e</sup> » conservera les murs verticaux actuels autour du bassin et, à notre connaissance, ne sera pas un aménagement temporaire mais permanent. Quant à la section de tête du bassin, l'espace qui restera sera insuffisant pour justifier le coût d'un réaménagement. La capacité d'accueil d'un établissement balnéaire y sera trop réduite, la non-polyvalence qui en résultera ainsi que l'expansion prévue de la Marina réduiront à l'insignifiance l'actuel concept de *Québec-Plage* ou *Plage Jacques Amyot*, simplement par manque d'espace dégagé, ouvert et public.

Injustice sociale

Imposé par l'Administration portuaire de Québec aux autres membres institutionnels de la Table de concertation (« les autres membres n'avaient pas d'opinion corporative », selon Josée Laurence), l'actuel projet de réaménagement de la « Place du 400<sup>e</sup> » raffermira le statut actuel de club privé du bassin Louise. Or, selon l'observation d'Henri Poupart, auteur d'un livre qui en 1991 fit époque : « Le scandale des clubs privés de chasse et pêche » :

« Les clubs privés ont toujours été, sont encore et seront toujours une injustice sociale. Une infime minorité jouit par privilège en exclusivité d'un bien qui appartient à la collectivité. (...) Pour bien illustrer à quel point les clubs privés sont une injustice, je me permets de faire une comparaison : c'est comme si on interdisait le Parc Lafontaine à 99 % de la population de Montréal et que seule une classe de privilégiés aurait le droit, l'été, d'aller admirer la nature et de respirer un peu d'air frais.... » (p. 23)

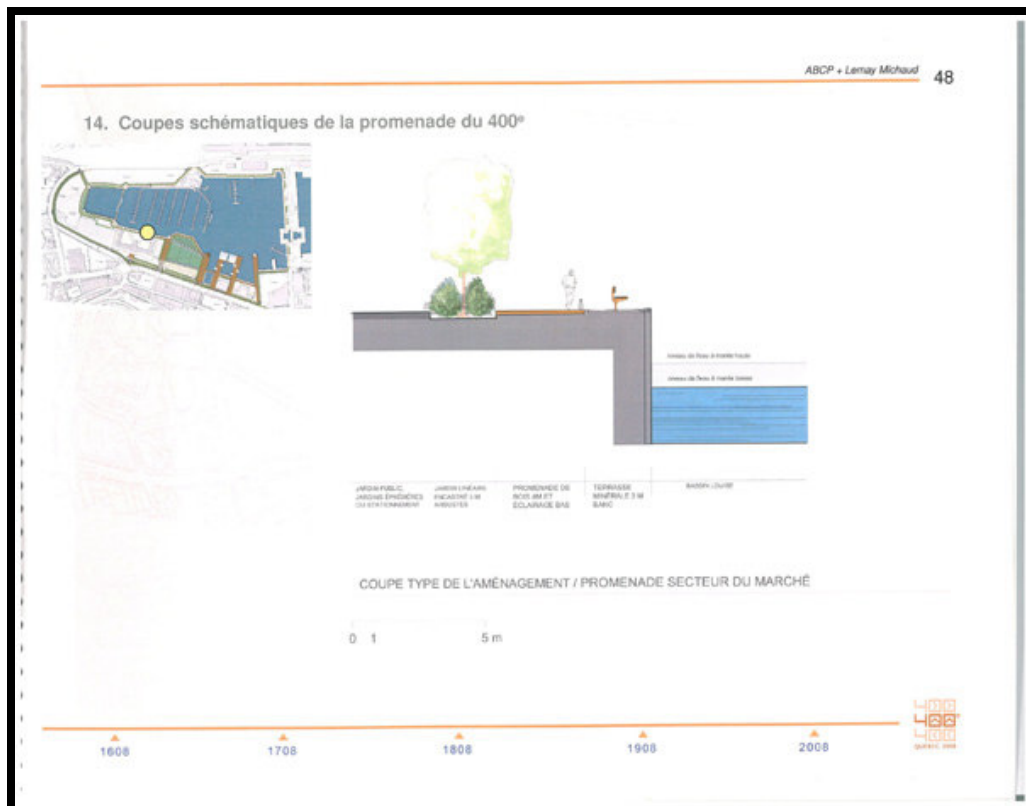
Si le gouvernement fédéral décidait que désormais, le parc des Plaines d'Abraham deviendra un club privé accessible à seulement 5 % de la population de Québec, le soulèvement serait immédiat. Pourquoi donc le bassin Louise qui, tout comme les Plaines d'Abraham, appartient à toute la collectivité, demeure-t-il à ce jour interdit d'accès et d'usage à l'immense majorité de la population ? L'accès public à l'eau vaut bien l'accès public au gazon ! S'il était situé en Haute-Ville, serait-il concevable qu'un tel plan d'eau public reste interdit d'accès général ?

Nous sommes d'avis que le bonheur des personnes doit l'emporter sur le stationnement de bateaux. À fortiori, quand le plan d'eau en question est situé au coeur d'une Capitale privée d'accès au fleuve, à vocation touristique par dessus le marché. Nous espérons pouvoir compter sur des décisions conséquentes de la part de nos élus, chargés de décider en faveur du bien général de la population, c'est-à-dire du bien de la *majorité*.

Bien à vous,

*Lionel Naud*

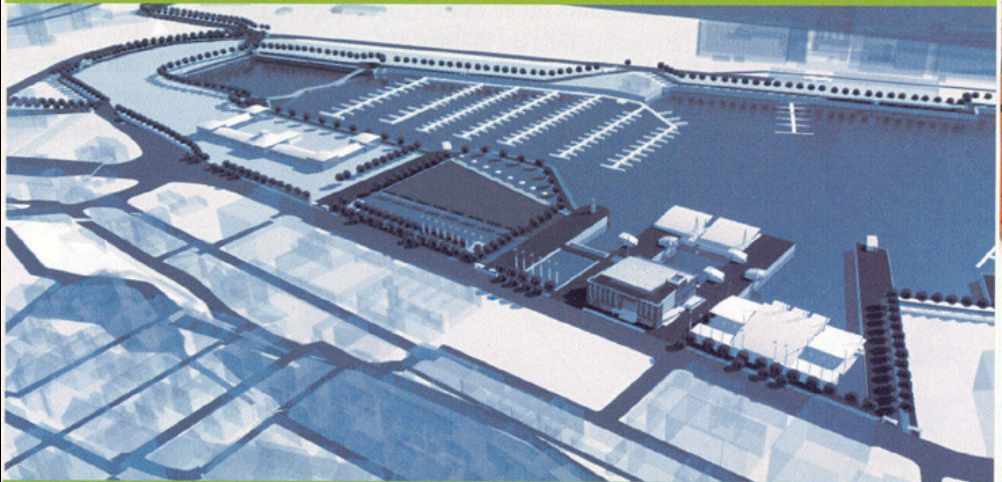
## La Promenade du 400e : l'eau demeurera inaccessible.



**En 2008, nul ne pourra toucher à l'eau,  
réservée au stationnement de yachts.**



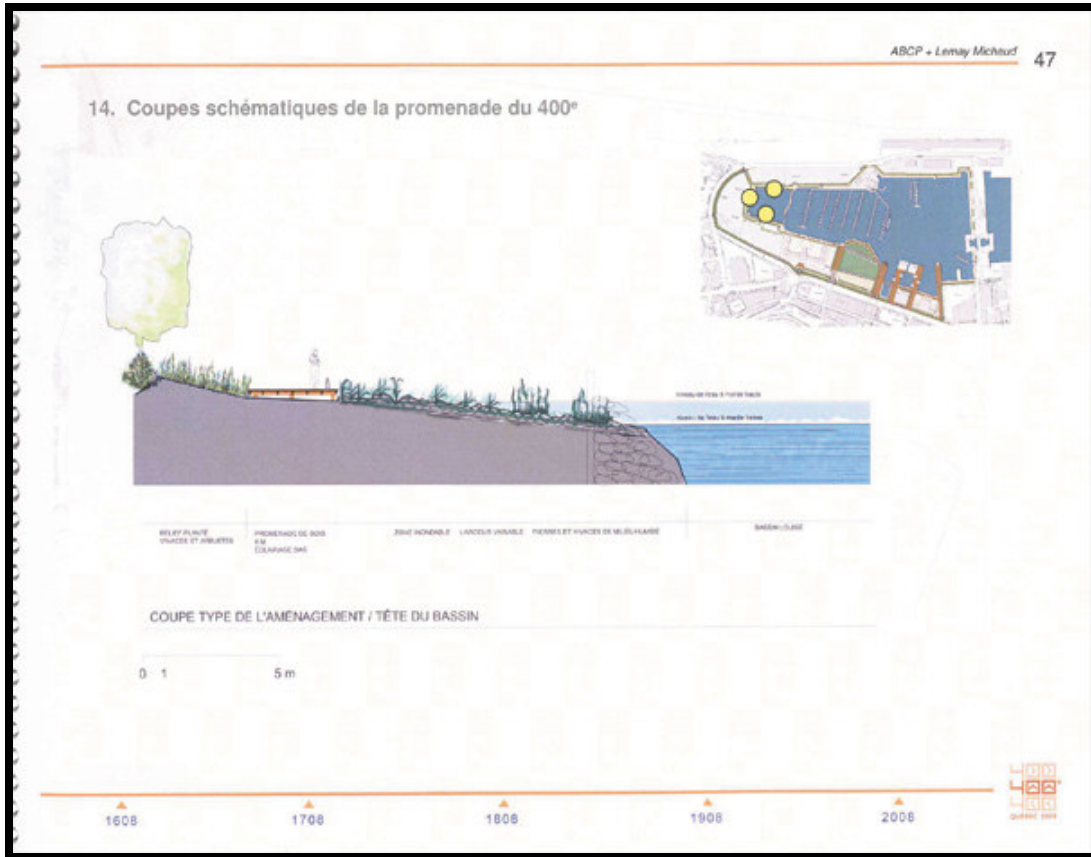
AMBIANCE



PROJET GLOBAL



## À la tête du bassin: une végétation s'interposera entre les gens et l'eau.



Un jour, à Québec, les gens auront priorité sur les bateaux...



872, avenue Turnbull, # 2, Québec G1R 2X3 640-0406 [NAU@videotron.ca](mailto:NAU@videotron.ca)

[www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org)

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau**

---

Québec, le 15 février 2005

**SEPTIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Madame Josée Laurence  
 Directrice générale - Société du 400e anniversaire de Québec  
 390, rue Dorchester, Québec, G1K 6A7

**OBJET :**     Projet immobilier Phénix : décision déjà prise par les membres de la *Table de concertation intergouvernementale* sur l'aménagement du bassin Louise.  
 Une consultation publique doit intervenir au préalable.

Madame la directrice générale,

C'est dans le secret que l'Administration portuaire de Québec (APQ) a fait cheminer le projet *Phénix*, une salle de spectacles au bassin Louise. À juste titre, le Port prévoit une opposition populaire irrépressible à la privatisation d'un espace riverain public, verrouillant un éventuel accès public hyper-accessible au fleuve, au cœur de la Capitale.

Promesse du Maire

Rappelons qu'en suivi à une pétition de 200 élèves de l'École Saint-Jean Baptiste à l'effet d'aménager une plage publique au bassin Louise, précisément à l'endroit visé par le projet Phénix, le Maire de Québec s'est engagé : « *Je peux vous assurer de la volonté de la Ville de Québec d'associer la population à cette opération de planification.* » (J.-P. L'Allier, 4/10/2004)

Compte tenu de la volonté du maire, nous tenons à obtenir de vous l'assurance qu'aucun argent du Trésor public ne sera affecté au projet *Phénix avant* qu'une consultation n'ait eu lieu concernant l'organisation de l'espace et la gestion de la ressource en eau du bassin Louise. Ce plan d'eau, pourtant public, demeure néanmoins interdit d'accès à la population sous peine d'amende ou de prison. Nous vous saurons gré de considérer l'urgence de la présente demande.

Veillez agréer, madame la directrice générale, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Léonce NAUD, président

## Appuis à une plage publique au bassin Louise

Coopérative des Horticulteurs du Marché du Vieux-Port  
 Comité des citoyens du Vieux-Québec (C.C.V.Q.)  
 Comité des citoyennes et citoyens du quartier Saint-Sauveur  
 Comité populaire Saint-Jean Baptiste (COMPOP)  
 Madame Agnès Maltais, députée de Taschereau à l'Assemblée nationale  
 Madame Christiane Gagnon, députée de Québec au Parlement fédéral  
 Monsieur Yvon Bussièrès, conseiller et Président de l'Arrondissement La Cité  
 Groupe d'élèves, École Saint-Jean-Baptiste, Québec  
 Mouvement Rivière Vivante  
 Michel Vézina, Directeur, Bureau régional de la Santé publique (2000)  
 Pierre Larochelle, architecte, professeur, École d'Architecture (U. Laval)  
 Éditorial Journal Le Soleil (2004)  
 Éditorial Journal Le Carrefour (1999)  
 Montréal Conseil québécois du Loisir (1999)  
 Montréal Corporation Saint-Laurent Grands Lacs  
 Paris M. Thierry Baudouin & membres d'un laboratoire du CNRS  
 Barcelone M. Joan Alemany Llovera, spécialiste en réaménagement  
 des fronts de mer urbains

## Autres organismes intéressés

Montréal : Conseil régional de l'Environnement de Montréal  
 Groupe d'initiatives et de recherches associées au milieu (GIRAM)  
 Les Amis de la Vallée du Saint-Laurent (AVSL)  
 Étudiants de 3<sup>e</sup> année en Architecture : « Charette » - Septembre 2003

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau**

---

Québec, le 1 avril 2005.

**HUITIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Madame Josée Laurence  
 Directrice générale  
 Société du 400e anniversaire de Québec  
 390, rue Dorchester - Québec G1K 6A7

**Objet : Deuxième demande de rencontre avec la Table de concertation  
 intergouvernementale conjointe sur l'aménagement du bassin Louise.**

Madame la directrice générale,

Par la présente, nous proposons pour une deuxième fois (la première remonte à octobre 2004) aux membres de la Table de concertation conjointe sur l'aménagement du bassin Louise (Port de Québec, Parcs Canada, Ville de Québec, Commission de la Capitale nationale, Société du 400e) de leur présenter le projet de Plage Jacques Amyot. La Table se réunit aujourd'hui pour examiner la version finale de l'avant-projet de réaménagement du bassin, élaborée par un Consortium de firmes privées mandaté à cet effet. Nous vous demandons de déposer notre proposition de rencontre à cette réunion et d'obtenir une décision sur le champ: agréée ou refusée.

**Sous le diktat de l'Administration portuaire, un choix déjà fait, sans débat public**

Le 7 octobre 2004, la population de Québec apprenait que: « Le bassin Louise, dans le Vieux-Port de Québec, deviendra un point névralgique pendant les festivités du 400e. Un plan d'aménagement est actuellement sur les planches à dessin et deux projets majeurs s'y font concurrence: l'installation d'une salle de spectacle ultra-moderne et l'aménagement d'une plage. (...) L'arbitrage final entre le projet de salle de spectacles de 1800 places et celui de plage (préconisé par la Société des Gens de Baignade) se fera à l'intérieur du comité de travail, a fait savoir Mme Laurence. » (Régys Caron, Le Journal de Québec, 7 octobre 2004).

Cinq mois ont passé. En ce début d'avril 2005, sous la pression de l'Administration portuaire (dont le mandat légal ne s'étend d'ailleurs *pas* à l'aménagement urbain), la Table aurait déjà choisi – entre les deux projets majeurs que vous évoquiez en octobre dernier – le projet immobilier « jalousement gardé secret par l'administration portuaire ». (Hébert, 10/9/04). Il s'agit d'une *salle-de-spectacle-tipi*, bâtiment qui verrouillera efficacement un éventuel accès public au plan d'eau. L'Administration

portuaire a déjà conclu depuis des mois une entente de principe d'une durée de 10 ans avec les promoteurs privés: « Un bail de cinq ans avec une option de cinq années additionnelles a été concédé aux promoteurs. » (Michel Hébert, Le Journal de Québec, 10 septembre 2004). Tout comme ce fut le cas avec le terminal de croisières à la Pointe-à-Carcy, l'administration portuaire prétendra « temporaire » une structure qu'elle espère permanente...ou facile à remplacer plus tard par une autre qui, elle, le sera.

### **Promesse non respectée du maire L'Allier**

Sans que le public n'en soit ni informé ni consulté, un tel choix fondamental d'aménagement est susceptible de maintenir indéfiniment le caractère actuel de club privé du bassin Louise. Il ne respecte pas la promesse faite par M. le Maire à Mme Pierrette Paquin dans une lettre en date du 4 octobre 2004: « Je peux vous assurer de la volonté de la Ville de Québec d'associer la population à cette opération de planification (du bassin Louise). » Pour le moment, l'Administration portuaire a donc réussi à s'assurer que les aménagements du 400e au bassin Louise ne remettront pas en cause le monopole exercé sur ce plan d'eau public par des intérêts privés (photo). Aucun accès public, aucun caractère multifonctionnel, aucune mixité des usages du plan d'eau ne sera maintenant envisageable dans un avenir prévisible.



**Le domaine public devenu club privé**

Pourtant, il tombe sous le sens qu'en 2008, le jour de l'inauguration en grande pompe des Fêtes du 400e anniversaire de la Ville au bassin Louise sous le regard intéressé de la presse aussi bien nationale qu'étrangère, il serait souhaitable, pour l'image internationale de Québec, que le bassin ne soit plus interdit d'accès et d'usage à la population ainsi qu'aux visiteurs et touristes.

Veillez agréer, Madame la directrice-générale, nos meilleurs voeux de succès dans l'organisation des célébrations du 400e anniversaire de Québec ainsi que l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Lionel Aud*

Président, Société des Gens de Baignade  
Pour l'accès et l'usage publics des plans d'eau

c.c. Jean-Paul l'Allier, Jean Lapierre, Liza Frulla, Agnès Maltais, Christiane Gagnon, Jacques Joli-Coeur, Yvon Bussièrès, Christian Simard, Claude Larose, Odile Roy, André Juneau, Raymond Lesage, Serge Allen, Régys Caron, Michel Hébert, Pierrette Paquin, Pierre Larochelle, membres du C.A. de la Société des Gens de Baignade.

La Société des  
**Gens de Baignade**  
pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

---

Québec, le 12 mai 2005

**NEUVIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Pour : M. Bernard Gilbert  
Société du 400e anniversaire de Québec  
Membre de la *Table de concertation intergouvernementale  
sur l'aménagement du bassin Louise.*

**Objet: esquisses du projet de réaménagement du bassin Louise.**

---

Bonjour M. Gilbert,

Publiée hier dans la presse locale, l'esquisse de l'*Espace du 400e* au bassin Louise a suscité des interrogations nombreuses et immédiates au sein du réseau citoyen qui s'intéresse de près à l'avenir de ce plan d'eau public. Je suggère qu'il serait d'intérêt mutuel de convenir d'une rencontre entre nous dans les meilleurs délais. À cet effet, je vous saurais gré de me donner un coup de fil soit au (418) 640-0406 (soir) ou au (418) 643-9282 (jour).

Au plaisir et bonne journée,



Président  
Société des Gens de Baignade  
Pour l'accès et l'usage public des plans d'eau  
[www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org)

c.c. C.A. de la Société.

**NOTE : cette demande de rencontre a été expédiée sous forme de courriel.**

**La Société des**  
**Gens de Baignade**  
**pour l'accès et l'usage public des plans d'eau**

---

Québec, le 13 mai 2005

**DIXIÈME DEMANDE DE PRÉSENTATION AU 400<sup>e</sup>.**

Madame Josée Laurence  
 Directrice générale  
 Société du 400e anniversaire de Québec  
 390, rue Dorchester - Québec G1K 6A7

Bonjour madame Laurence,

Je vous remercie d'avoir donné suivi téléphonique à ma note d'hier à Bernard Gilbert, votre chargé en matière de réaménagement du bassin Louise. Je vous donnerai un coup de fil ce matin vendredi 13. Tout comme je l'ai dit à M. Gilbert, je répète qu'il serait d'intérêt mutuel de convenir d'une rencontre dans les meilleurs délais entre d'une part, la Société du 400e anniversaire de Québec et, d'autre part, le réseau citoyen intéressé à ouvrir le bassin Louise au public d'autre part. **Le statut de club privé de ce plan d'eau urbain fera de plus en plus problème dans les mois et les années à venir.**

La lettre que nous vous avons transmise il y a un mois et demi (copie ci-dessous) demeure toujours d'actualité, **même si elle est demeurée sans accusé de réception et sans réponse.** Il nous semble qu'en date du 3 juillet 2008, le jour de l'inauguration en grande pompe des Festivités du 400e anniversaire de Québec au bassin Louise, il serait souhaitable que ce plan d'eau ne soit plus un club privé interdit d'accès au public et aux touristes.

Bien à vous, et au plaisir de travailler ensemble là-dessus.

*Linee Cauchon*

Société des Gens de Baignade  
 Pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

c.c. Jacques Amyot, Agnès Maltais, Christiane Gagnon, Yvon Bussièrès, Christian Simard, Claude Larose, Odile Roy, Fernand Martin, Jacques Joli-Coeur, Jacques Lamarche. Membres du C.A. de la SGB. - Mme Line Cauchon, Milles Noémie Beaudet et Claudia Thibault-Lebreux et MM. Lionel Leroy, Pierre-Paul Sénéchal, Réjean Lemoine, Pierre Larochelle, Jean Lacoursière et Mmes Kim Cornelissen et Nathalie Roxborough.